



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, se grands événements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Dimanche 4 Août 1793.

FRANCE.

De Tours, le 27 Juillet. — Le 26 de ce mois, les rebelles marchèrent sur le pont de Cé; ce poste est presque imprenable, et couvre Angers et Nantes. Il étoit occupé par deux mille hommes environ de nos soldats; des rochers escarpés défendent d'en approcher; à peine l'ennemi s'avançoit, qu'une terreur panique, secondée sans doute par des royalistes cachés, s'empara de nos troupes; elles se replièrent dans le plus grand désordre sur le pont de Cé; ils entraînent bientôt dans leur fuite, le reste de leurs camarades; ils ne prirent pas même la précaution de couper un pont de bois en se retirant, ensuite que les rebelles les poursuivirent jusqu'au delà du pont de Cé. Une partie du 5^e. bataillon de Paris se précipita dans la Loire en fuyant, et perdit beaucoup de monde qui se noya. Les patriotes de la ville d'Angers voyant la lâche défection de ces hommes indignes du nom de républicains, prirent les armes. Ils rencontrèrent les rebelles qui s'approchoient d'Angers: les charger et les repousser fut l'affaire de quelques instants; les patriotes Angevins ne furent arrêtés que par la nuit. Les brigands furent effrayés par la bonne contenance de ces citoyens, et dès le lendemain matin, ils évacuèrent la ville et le pont de Cé,

en coupant le pont pour assurer leur retraite. Dans ce moment nous sommes maîtres de ce poste. On a pris ici le moyen de sonner le roc-sin; à ce signe les habitans des campagnes se sont rassemblés à Angers, et sont disposés à bien se défendre; on généralisera cette mesure. L'ordre commence à renaître dans les troupes ralliées à Chinon. Une commission militaire fait justice de tous les amis du prétendu Louis XVII; on en découvre chaque jour dans les bataillons de Paris. Nous ne pouvons nous dissimuler que l'aristocratie n'ait répandu dans ces bataillons des hommes dont le but est de perdre la république, et qui veulent imprimer la honte au nom parisien: les parisiens feront justice de tous ces scélérats.

Du 28..... On ne peut se persuader à Paris de l'importance de cette guerre (de la Vendée) on nous envoie pour commandant, le rebut des autres armées. Nous avons pour général un ci-devant empirique qui vendoit du baume à Tours et qui vient d'acheter une terre dans le pays. Nous en avons un autre qui tenoit au Palais-Royal un jeu de la parfaite égalité; nous avons le fils d'*Olimpe de Gouges*, intrigant, qui travailloit pour le château de Versailles, et Berthier qui commandoit à Versailles

sous d'Estaing, qui est malheureusement le plus instruit de nos officiers supérieurs, il n'y a dans l'armée ni instruction ni discipline, nos soldats commettent des choses qui font horreur; je ne puis rapporter tous leurs vols, vols et assassinats j'en citerai un seul qui fera fremir; ils ont violé la fille du maire de Saumur, âgée de 19 ans, dans les bras de sa mère, ils ont fait subir le même sort aux deux domestiques de la maison et l'on rapporte que les femmes viennent de mourir de désespoir. A l'avant-dernière affaire, nos caissons ont sauté, à une heure de distance les uns des autres sans qu'on ait pu en connoître la cause; il paroît qu'on y avoit enfermé des mèches; nos malheureux canonniers conduisoient dans leurs rangs une mine ambulante dont l'explosion terrible en a renversé plus de 60. Le lendemain 4000 brigands ont mis en fuite plus de 15000 républicains qui les avoient vaincus deux jours de suite et qui n'ont pas osé les attendre le troisième.

Du 29. Mon ami, je m'adresse à toi pour faire connoître aux autorités et au peuple, la vérité sur les affaires de la Vendée; on vous trompe, je ne puis trop vous le répéter; crois à la vérité de ce que je t'ai marqué, et voici de nouveaux détails à l'appui, (ils sont consignés dans les lettres précédentes,) le pont de Cé est pour ainsi dire le détroit des Themopiles, il a sur les différens bras de la Loire, une lieue de long et quelques pas de largeur; dans cette position 15000 hommes peuvent en arrêter cent mille (ici sont les détails de la prise et reprise du pont de Cé, rapportés plus haut) la contre-révolution et le pillage sont ici organisés, et le grand plan de Dumourier, de Cobourg, etc. marche à grands pas. Lis mes lettres au conseil général de la commune, et dans ta section.

Signé, Besson-Barre, Bruslé.

D'Orléans, le 30 Juillet. — Je n'ai que le tems de vous annoncer que les soldats fugitifs de la Vendée, sous prétexte, soit de congé, soit de maladie, soit de réforme, soit d'un serment prêté comme prisonniers, qui doit être nul de droit, se portent en forces sur Paris. Qu'ils aient raison ou tort; je n'écoute rien, je les fais arrêter sans pitié, mettre en prison, et vingt-quatre heures après, je les fais transférer à Tours, par la gendarmerie nationale, avec un

état circonstancié de leurs nom, compagnie, régiment ou bataillon, avec le motif qu'ils donnent de leur retraite. Le général prononcera sur leur conduite.

Mais malgré tous mes soins et mon activité, il s'en échappe toujours quelques-uns, et je viens d'apprendre à l'instant que ces misérables étant instruits des mesures que j'ai prises, ne passeront plus par Orléans, mais par un chemin détourné de la Sologne. Prenez-donc toutes les mesures de sagesse et d'intelligence pour faire arrêter les déserteurs; car le rendez-vous est à Paris. Tâchez d'obtenir un décret qui punisse de mort tout soldat qui quittera ses drapeaux; car nous en sommes venus au moment où il faut vaincre ou mourir.

Mayence est donc pris, et Custines décrété d'accusation. Si on m'avoit écouté, Mayence seroit encore à nous, et Custines guillotiné ou de l'autre côté du Rhin. Vous m'avez vu à Strasbourg avec lui, et vous savez ce que je vous en ai dit, au premier fevrier 1793. Il y avoit, tant à Mayence qu'à Cassel, au moins trois mille huit cens pièces de canon, sans compter ce qui y sera arrivé depuis; jugez quelle perte pour la république. Il faut espérer que l'exemple de Mayence servira de leçon aux incrédules, pour Lille, Valenciennes, Strasbourg, Landau et Besançon. *Fiat lux!*

Signé, DE HESSE.

Je vous fais passer la pièce suivante.

Passé-port donné aux prisonniers de la Vendée.

DE PAR LE ROI

Passéport.

Nous, commandans des armées catholiques et royales, avons accordé le présent passeport à Paschal Robert et à Jacques Bois Rouvier, l'un du Haut et l'autre du Pré, prisonniers de guerre, renvoyés après avoir eu les cheveux coupés, audit lieu de Saumur en Anjou, lesquels ont promis et juré de ne jamais porter les armes contre sa majesté très-chrétienne Louis dix-sept, qu'ils reconnoissent pour unique et légitime souverain, ni contre la religion catholique apostolique et romaine.

Donné à Saumur, ce 16 juin 1793, l'an 1^{er} du règne de Louis XVII.

Le Chevalier, D'AUTICHAMP.

Paris
et le m
la proch

« Le
jour où
des dép
les yeux
indissol
constru
du peup

» Nu
auguste
grand r
mentera

» Dé
cœurs e
voir.

» Ac
espèce,
bétail,
fin vous
commer

offie un
venez co
ville, à

temens,
venez j
intéressa
dont vo

le joug
sa libert

» Te
tant mèn
les desp
odieux

» Te
qui trion
brables

les asser
§ Il es
son effe
d'une ch
vendoièr

26 s. et
reste à p
On a
particulie
prix qu'
prompte
parler d

Paris. — L'administration des subsistances et le maire de Paris viennent de faire publier la proclamation qui suit :

« Le jour de la fête nationale approche ; ce jour où les députés des assemblées primaires des départemens vont se réunir, et jurer, sous les yeux de la convention nationale, une amitié indissoluble entre eux, et le maintien de la constitution républicaine, qui fera le bonheur du peuple Français.

» Nul doute que cette cérémonie sainte et auguste n'amène dans les murs de Paris un grand nombre de nos compatriotes, qui augmentera celui de nos concitoyens envoyés.

» Déjà les logemens sont prêts, comme les cœurs et les bras sont ouverts pour les recevoir.

» Accourez donc, Approvisionnement de toute espèce, marchands de grains, de farine, de bétail, de marées, de légumes, de fruits, enfin vous tous qui suivez les différens genres de commerce de cet état honorable ; Paris vous offre un débit et un paiement sûrs et prompts ; venez coopérer avec les habitans de cette grande ville, à la réception de nos frères des départemens, à leur nourriture, à leur entretien ; venez jouir avec eux du plus beau, du plus intéressant des spectacles, de celui d'une famille dont vous êtes membres, qui vient de secouer le joug de l'esclavage, et va mettre le sceau à sa liberté, en jurant de vivre libre.

» Tel étoit le serment des Romains à l'instant même où leurs terres étoient envahies par les despotes armés contre eux pour rétablir un odieux tyran.

» Tel enfin fut celui de ces Grecs invincibles, qui triomphèrent si souvent de ces hordes innombrables que le grand roi arma vainement pour les asservir ».

§ Il est très-intéressant que cette invitation ait son effet ; car les denrées deviennent rares et d'une cherté excessive. Les poids verts qui se vendoient 2 s. 6 d. l'année dernière, valent 26 s. et 28 s. des choux se payent 15 s. et le reste à proportion.

On assure qu'à la halle on a forcé plusieurs particuliers d'abandonner leurs marchandises au prix qu'on leur a indiqué. Les bien payer et promptement, les invitera plus que de leur parler des Grecs et des Romains.

§ La section des Cordeliers a arrêté de se présenter en masse à la convention pour obtenir, dans le plus court délai, la destitution et la déportation de tous les nobles ; et ce, en expiation de l'assassinat de Marat, l'ami du peuple.

Dans la même séance en discutant le plan d'éducation, un membre a dit : « Je voudrais que nos enfans, dès le berceau, au lieu de jargonner leur croix-dieu, n'eussent dans la bouche que les noms sacrés de Brutus, de Solon et de tous les héros de la liberté, que Rome et la Grèce entière ont formés pour le bonheur du monde. Ces jeunes enfans ne manqueront pas de demander à leurs pères : Mais qu'est-ce que c'est que Brutus ? qu'est-ce que c'est que Manlius-Torquatus ? qu'ont-ils fait, papa ? Brutus, mon fils, a prononcé la mort de ses deux enfans ; parcequ'ils avoient tramé la perte de leur patrie, si tu erois un traître, j'en ferois autant. L'enfant profitera de ces leçons salutaires ; et loin de s'occuper de momeries, il apprendra à ne plus balbutier les sottises des théologiens ; nous lui prouverons que deux et un valent trois ; et il ne se creusera plus l'imagination pour savoir comment trois personnes ne font qu'un ; mais il se prosternera devant le buste des Catons ; et s'il avoit un César pour père, il rendroit grâces aux dieux, en lui plongeant le couteau dans le sein. C'est par des principes aussi purs que nous soumettrons, et le fils et le père à l'empire de la sainte liberté ».

Ces idées brillantes ont été très-chaudement applaudies.

§ A onze heures du soir, Hanriot s'est présenté au conseil-général et a dit :

Le moment est venu de prendre de grandes mesures : ce sont les mesures partielles, c'est le modérantisme qui nous a perdu. La trame est découverte ; 46 millions étoient distribués par les Anglais, et deux mille assassins devoient exécuter leurs noirs complots la nuit dernière, mais leur coup a été manqué.

Je viens de faire fermer les barrières ; j'ai donné les ordres nécessaires pour que les scélérats qui sont dans nos murs n'échappent pas. Il faut que nous nous levions en masse : je marcherai à votre tête, et j'espère que nous vaincrons encore une fois.

CONVENTION NATIONALE.
[PRÉSIDENCE DE DANTON.]

Suite de la séance du Jeudi 1^{er} Août.

La garnison de Mayence se transportera en poste à la Vendée. Il sera mis à cet effet 3 millions au ministre de la guerre. Il sera formé plusieurs compagnies de pionniers, de tirailleurs d'artificiers auxquels il sera remis des matières et des combustibles, pour abattre les forêts, couper les récoltes, saisir les bestiaux, incendier les bois, les raiillis et les grains. Tous les biens des révoltés appartiennent à la nation. Les femmes, les enfans, les vieillards seront transportés dans l'intérieur de la république.

Aussi-tôt que l'on sera prêt de marcher sur la Vendée, le tocsin sonnera dans toutes les municipalités environnantes, et on fera marcher sur les rebelles les citoyens depuis l'âge de 16 ans, jusqu'à 60.

Les femmes seront rigoureusement exclues des armées.

Tous les parcs, jardins, enclos, maisons et édifices qui dans la huitaine porteront encore des armoiries, seront confisqués au profit de la nation.

Il sera formé un camp entre Paris et l'armée du Nord.

Tous les étrangers des pays avec lesquels la nation est en guerre, seront sur le champ arrêtés, les scellés mis sur leurs papiers. A l'effet de quoi les barrières seront fermées sur le-champ.

Tous Français, qui auront des fonds dans les banques d'Angleterre, seront tenus de les déclarer, sur le champ, sinon tous leurs biens en France seront confisqués.

Tous Français convaincus d'avoir refusé en paiement des assignats *monnoye* ou de les avoir donnés ou reçus à une perte quelconque, sera pour la 1^{re} fois en une amende de 3 mille tt. et six mois de détention. En cas de recidive l'amende sera double, et il sera condamné à 20 années de fer.

Addition à la séance d'hier.

La dénonciation contre Carra a amené une

forte dénonciation de plusieurs journaux qui se composent à Paris, et qui sont aux gages de Pitt, le comité doit en faire son rapport. Carra demande à être entendu, il l'est à la barre, ses réponses n'ont pas été favorablement accueillies on l'a conduit à l'Abbaye.

Danton avoit demandé que le comité de salut public fût érigé en gouvernement provisoire, Héroult a fait voir que ce comité, sans en avoir le nom, en avoit les pouvoirs puisque toutes les opérations du conseil exécutif lui sont subordonnées, que ce ne seroit qu'une dénomination pompeuse de plus, il a conclu à une plus utile, celle de lui remettre 50 millions à sa disposition. Lacroix demande que l'on casse le comité du conseil exécutif, et que chaque ministre reste indépendant et chargé seul des objets de son ressort. La convention rejette cette mesure et ordonne que la trésorerie nationale tiendra à la disposition du comité de salut public 50 millions, laquelle sera délivrée sur ordonnance signée du même nombre de membres que ses autres arrêtés.

Les propriétaires des actions sur les eaux de Paris, Laurent Lecouteux, Pourrat, Gony d'Arcy, Dartenaï, Daugéard, ancien caissier, Brienne, Lomenil, seront mis en état d'arrestation dans une maison nationale.

Baco maire de Nantes, n'a point été conduit au comité de sûreté générale, mais à l'abbaye; ce sont ses collègues qu'on y a conduit.

Séance du Samedi 3 Août.

Les administrateurs de la ville de Lyon font passer le procès-verbal d'acceptation de l'acte constitutionnel par tous leurs concitoyens, ils demandent que toutes les dispositions hostiles d'Albitte et Daboï Crancé disparaissent. Caen qui s'est pareillement désisté, demande des secours.

Le décret sur les assignats de 100 tt. à effigie royale, porte qu'ils ne pourront être donnés qu'en paiement de domaines nationaux, qui paroissoit ne frapper que les immeubles, mais un décret les admet au paiement des propriétés mobilières nationales.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 7.
Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année
15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.